

## Pauvreté monétaire en France: les causes d'un décrochage inquiétant

Pierre Madec, OFCE, Sciences Po.

*Le taux de pauvreté monétaire a atteint **15,4 % en 2023**. C'est le plus haut niveau observé depuis le milieu des années 1990. Ce paradoxe interroge la capacité du modèle social français à contenir la pauvreté. Dans un récent Document de travail de l'OFCE couvrant la période 2005-2023, nous tentons de mieux comprendre ces dynamiques en décomposant l'évolution de la pauvreté selon différents déterminants.*

Première publication :

Rédacteurs en chef : Elliot Aurissergues & Paul Malliet

# Pauvreté monétaire en France: les causes d'un décrochage inquiétant

Pierre Madec

Malgré un système de protection sociale parmi les plus développés d'Europe (R. Sampognaro et X. Timbeau, 2018), le taux de pauvreté monétaire a atteint **15,4 % en 2023**, soit près de **9,8 millions de personnes** vivant sous le seuil de 60 % du niveau de vie médian (Insee, 2025). C'est le plus haut niveau observé depuis le milieu des années 1990. Ce paradoxe interroge la capacité du modèle social français à contenir la pauvreté dans un contexte de forte inflation et de mutations du marché du travail.

Dans un récent *Document de travail de l'OFCE* couvrant la période 2005-2023, nous tentons d'appréhender et de mieux comprendre ces dynamiques en décomposant l'évolution de la pauvreté selon différents déterminants<sup>1</sup>. Nous proposons également des éléments réflexifs autour de la notion de « reste à vivre », intégrant les dépenses contraintes au-delà du seul revenu monétaire.

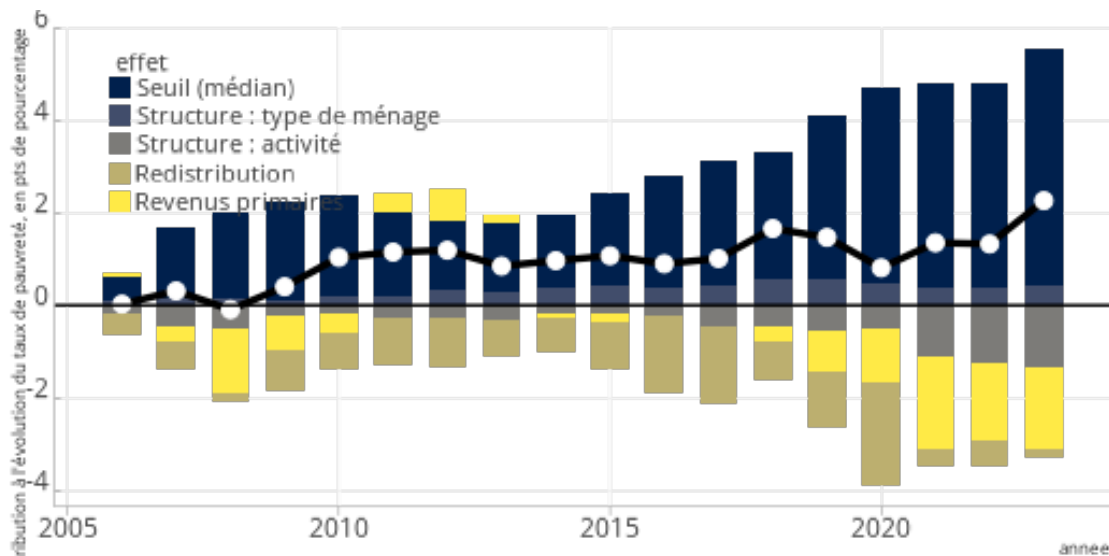
## Une première décomposition de la hausse de la pauvreté

La variation du taux de pauvreté depuis 2005 peut comptablement se décomposer en quatre effets distincts : celui du seuil de pauvreté (qui augmente avec le revenu médian), celui lié à la structure démographique de la population (la population change), celui lié à l'efficacité du système de redistribution (la baisse ou l'augmentation des prestations impact la pauvreté monétaire), et celui lié à l'évolution des revenus primaires (plus d'emplois et/ou de revenus).

---

<sup>1</sup>Nous combinons notamment deux approches complémentaires : une **décomposition séquentielle** pour isoler les effets macroéconomiques, et une **décomposition de type Oaxaca-Blinder** pour identifier les déterminants microéconomiques.

Graphique 1: Décomposition d'évolution de la pauvreté monétaire



\*Lecture\* : Entre 2005 et 2023, le taux de pauvreté monétaire a augmenté 2,3 points. La contribution du seuil a été de 5,1 points sur la période.

\*Sources\* : INSEE, ERFS 2005-2023, calculs Pierre Madec.

Entre 2006 et 2013, la seule évolution du seuil de pauvreté contribue à +2 points à la hausse du taux de pauvreté monétaire. À partir de 2018, cet effet s'accélère nettement, atteignant +5 points en 2023. Cet effet résulte de la reprise de l'inflation qui a élevé la médiane des revenus — et donc le seuil de pauvreté — plus vite que les bas revenus. Les ménages modestes ne se sont pas « appauvris en absolu » mais ont décroché relativement à la médiane. C'est le cœur de la tension entre pauvreté absolue et pauvreté relative.

L'effet « revenus primaires » reste négatif sur presque toute la période, atteignant -2 à -3 points en fin de période. Cela signifie qu'à seuil gelé et structure constante, les revenus du travail et du capital des ménages modestes se sont globalement améliorés : le SMIC a augmenté, l'emploi s'est renforcé, le taux de chômage a reculé. Pourtant, ce progrès ne s'est pas traduit par une baisse de la pauvreté.

L'effet « redistribution » se détériore progressivement. Les minima sociaux n'ont suivi que partiellement ou avec retard la reprise de l'inflation. Le RSA, pierre angulaire du filet de sécurité social, s'est dévalué en termes réels. Les aides au logement (APL) ont aussi vu leur efficacité s'éroder suite aux réformes de 2017.

L'effet « structure » (changements démographiques) demeure modeste. On observe toutefois une hausse de la part des personnes seules et des familles monoparentales — dont la proportion a progressé de 16 % à 26 % des familles avec enfants entre 1990 et 2020 — qui sont structurellement plus exposées à la pauvreté en raison de leurs revenus uniques et de charges familiales.

## Le paradoxe des travailleurs pauvres

La période récente se caractérise par une amélioration du marché du travail : recul du chômage, hausse du taux d'emploi. Pourtant, la pauvreté augmente. Le taux de pauvreté des ménages dont la personne de référence est en emploi progresse (Insee, 2025), expliqué par deux facteurs : la hausse du seuil de pauvreté et la multiplication des emplois à faible rémunération, à temps partiel

subi ou à durée limitée. L'emploi protège de moins en moins de la pauvreté, en particulier pour les ménages mono-actifs et les familles monoparentales.

La composition de la population pauvre selon le statut d'activité révèle trois tendances majeures :

1. La part des ménages inactifs augmente, reflétant l'accumulation de situations de non-emploi durable et la précarisation progressive des retraités (dont les pensions, indexées sur l'inflation, décrochent relativement au seuil).
2. La part des chômeurs diminue, en lien avec la baisse tendancielle du taux de chômage depuis 2015.
3. La part des actifs occupés parmi les pauvres a progressé depuis 2010, mais s'est stabilisée depuis 2017, suggérant une relative stabilisation du phénomène de « travail pauvre » en proportion de la pauvreté totale.

Le revenu primaire constitue la composante dominante du niveau de vie des travailleurs pauvres et croît en valeur nominale grâce à la hausse du SMIC et des bas salaires. Mais cette amélioration est largement contrebalancée par l'érosion des prestations sociales, notamment le RSA et les aides au logement. L'écart entre le niveau de vie des travailleurs pauvres et le seuil de pauvreté s'est creusé, s'aggravant particulièrement après 2020.

Structurellement, les travailleurs pauvres se caractérisent par une surreprésentation des configurations à revenu unique: familles monoparentales et personnes seules représentent ensemble près de la moitié des ménages de travailleurs pauvres, contre environ 25 % chez les travailleurs non pauvres. Cela souligne que le problème n'est pas tant l'emploi lui-même que l'inadéquation entre les salaires individuels (surtout à temps partiel), les prestations sociales et la présence ou non d'enfant(s) à charge. Une décomposition microéconomique de type Oaxaca-Blinder (2017-2023) montre que l'augmentation du taux de pauvreté entre ces deux années résulte principalement d'effets de composition et de coefficients liés au nombre de personnes à charge, à la présence d'un conjoint et au statut d'activité de celui-ci.

Le *poverty gap* – le déficit de revenu agrégé des ménages pauvres par rapport au seuil de pauvreté – fournit un plancher théorique du montant nécessaire pour éradiquer la pauvreté monétaire. En euros courants, ce coût atteint **26 milliards d'euros en 2023 soit 0,9 point de PIB** ou environ 1 200 euros par ménage pauvre et par mois – un montant théorique qui souligne l'urgence budgétaire de l'intervention.

### **Au-delà de la pauvreté monétaire : le reste à vivre**

Le taux de pauvreté monétaire, fondé sur le seul revenu disponible, ne renseigne pas sur les conditions de vie effectives des ménages. Deux ménages avec le même niveau de vie peuvent connaître des réalités budgétaires très différentes selon le poids de leurs dépenses incompressibles : logement, alimentation, énergie.

L'approche par le « reste à vivre » – défini comme le niveau de vie diminué des dépenses d'alimentation et de logement – révèle des inégalités criantes :

L'exploitation des données de l'enquête Budget de Famille (Insee, 2017) révèle que pour les ménages pauvres, les dépenses d'alimentation et de logement absorbent environ **40 % du niveau de vie**, contre moins de **27 % pour les ménages non pauvres**. Le reste à vivre mensuel des ménages pauvres se situe à un niveau faible – de quelques centaines d'euros par unité de consommation – devant couvrir transports, santé, habillement, éducation, loisirs et communications. Pour les ménages non pauvres, le reste à vivre progresse lui régulièrement. La poussée inflationniste de 2022-2023, en particulier les prix alimentaires (hausse de 27 % entre 2018 et 2023), frappe disproportionnellement les ménages les plus modestes, créant un phénomène de

« double peine » : ils subissent une inflation plus forte sur les postes incompressibles tout en disposant d'une marge de manœuvre budgétaire considérablement réduite (Madec, 2026).

### Des solutions ?

Ces résultats plaident pour une approche de lutte contre la pauvreté intégrant la réalité des dépenses contraintes. Les principaux leviers identifiés sont : revalorisation ciblée des minima sociaux, tenant compte de l'inflation subie par les ménages modestes ; renforcement des aides au logement, dont l'efficacité s'érode face à la progression des loyers et des charges énergétiques ; politiques alimentaires visant à atténuer le poids du premier poste de dépense des ménages pauvres (chèque alimentaire, tarification sociale) ; renforcement des services publics dédiés à la petite enfance ; ou encore plus généralement la définition d'un « reste à vivre décent » comme indicateur complémentaire au seuil de pauvreté monétaire, permettant un ciblage plus fin de l'action publique.

Au-delà de ces leviers, un enjeu majeur demeure la question de l'accès au droit et donc la lutte contre le non recours. Même lorsque des dispositifs existent, une part significative des ménages éligibles ne les revendique pas — par manque d'information, complexité administrative, stigmatisation ou défiance. Simplifier l'accès aux prestations est donc aussi crucial que leur montant (Drees, 2022).

C'est dans ce contexte que les prochains mois seront marqués par les débats parlementaires autour de la **mise en place de l'Allocation Sociale Unifiée (ASU)**. Au-delà de la simple mesure technique se joue dans ces débats une partie de l'avenir des politiques de lutte contre la pauvreté. Une fusion efficace des prestations sociales (RSA, Prime d'activité, APL) pourrait non seulement simplifier l'administration des aides, mais aussi réduire le non-recours et renforcer le filet de sécurité. A l'inverse, une mesure technique ne visant qu'à contrôler les allocataires et la dépenses budgétaire pourrait détériorer durablement la capacité du système redistributif français à sortir les ménages de la pauvreté et la précarité.